

Concept de protection pour l'école spécialisée de La Castalie

Dernière mise à jour : **jeudi 20 janvier 2022**

Introduction

La situation sanitaire actuelle nécessite **plus que jamais un haut niveau de vigilance justifié par la propagation du variant OMICRON**. Des mesures sont toujours applicables pour l'ensemble de la population. Tout aussi concernés par la propagation du virus, les élèves et tous les collaborateurs doivent impérativement respecter les mesures décrites ci-après et le plan de protection général. En dehors de l'institution, les règles cantonales et fédérales s'appliquent sans réserve.

Selon les recommandations des autorités sanitaires, **les principes suivants sont arrêtés** :

1. Les élèves sont scolarisés en présentiel avec les activités scolaires habituelles (sauf exceptions).
2. Les mesures sanitaires (gestes barrières) en vigueur durant le premier semestre de cette année scolaire sont maintenues.
3. Le port du masque est obligatoire pour tout le personnel. **Les collations et les boissons peuvent être consommées assis.**
4. **Pour les élèves qui le peuvent, le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs et les transports. Une formation doit leur être donnée par les titulaires. Pour les autres élèves, le port du masque n'est pas demandé.**
5. Si un membre du personnel ou un élève développe des symptômes, il reste à la maison ou rentre à domicile, **va se faire tester dans un centre de dépistage** et suit les indications de son médecin traitant. Si la personne est négative, elle retourne sur son lieu de travail ou de formation 24 heures après la fin des symptômes.
Si un membre du personnel ou un élève est positif, il est placé en isolement. Les symptômes devront avoir disparu 48 heures avant la fin de l'isolement.
6. Si un élève est positif dans une classe, seul l'élève positif est placé en isolement. Il n'y a plus de quarantaine **systematique, chaque situation est évaluée en collaboration avec l'UCMT. Les cas contacts seront déterminés aussi selon la situation vaccinale et de guérison.** Les enseignants et éducateurs ne communiquent avec les parents qu'avec l'aval de leur responsable.
7. **En cas de flambée, des tests ciblés sont réalisés jusqu'à extinction de cette dernière. Les élèves dont les parents refusent les tests ciblés ne sont pas autorisés à se rendre en classe jusqu'à l'extinction de la flambée.**
8. Toute absence liée au COVID doit être justifiée par un certificat médical ou une attestation de l'Office du médecin cantonal.

Les principes directeurs et objectifs

Le plan de protection a pour but :

- De permettre un déroulement de l'année scolaire aussi normal que possible ;
- de se tenir prêt à réagir rapidement à toute évolution de la situation ;

Descriptif des mesures

Mesures d'hygiène et sanitaire	
Gestes barrières	<p>Les gestes barrières sont appliqués strictement par le personnel. Les gestes barrières sont appliqués par les élèves selon leur possibilité. https://ofsp-coronavirus.ch/</p> <p>Le personnel et les élèves se lavent soigneusement les mains avec du savon, systématiquement en entrant et en quittant la salle de classe et de manière régulière dans la journée.</p> <p>Les élèves n'utilisent pas de désinfectant pour les mains, sauf situation exceptionnelle. En principe, seul le personnel utilise le gel hydro-alcoolique</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mise à disposition de distributeurs de savon, de serviettes jetables et de désinfectant → Mise à disposition de poubelles fermées
Hygiène des locaux et nettoyage des surfaces	<ul style="list-style-type: none"> • La classe et les diverses salles sont très régulièrement aérées. • Les surfaces (tables, claviers, les poignées de portes, les rampes d'escaliers, les interrupteurs ou les robinets ...), les objets et matériel utilisés sont nettoyés par le personnel accompagnant si possible plusieurs fois par jour • Les WC sont désinfectés systématiquement après usage, selon procédure affichée sur les portes • Nettoyer le matériel collectif en fin de journée et veiller à utiliser des produits de nettoyage appropriés et non nocifs • Eviter l'utilisation de ventilateurs. En cas de nécessité impérative, l'orienter vers le haut et désinfecter les grilles et surfaces <ul style="list-style-type: none"> → Un Kit de désinfection est à disposition de toutes les classes, salles et à l'entrée des bâtiments
Quotidien en classe et à l'école	
En classe	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme journalier a cours en présentiel de manière normale • Les échanges entre classes sont possibles selon aval du responsable. • Limiter au maximum le matériel à disposition • Privilégier au maximum l'emploi de son matériel personnel (ex. ne pas se passer les feutres...) ou désinfecter le matériel après utilisation. Désinfecter les meubles et autres éléments (poignée de porte, clavier ordinateur...) au moins 2 fois par jour. • Enlever le plus possible le matériel textile et décoratif (ex. coussins, tapis...)
Activité sportive, cuisine, utilisation de salle particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations et équipements sportifs et de diverses salles (D10, ...) sont nettoyés après chaque utilisation. Un kit de désinfection est à disposition dans chaque salle. • L'activité cuisine est possible en respectant les mesures suivantes ; respect strict des mesures d'hygiène avant et après l'activité (désinfections des mains, matériel personnalisé pour chaque élève) ; pour la dégustation, voir les indications concernant les repas. cf. check liste mesures sanitaires repas • La piscine et la salle Sneozelen de La Castalie sont fermées.

Activités de plein air – et hors de l’institution	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités extérieures sont privilégiées • Les sorties hors de l’enceinte du parc sont possibles en respectant les normes sanitaires cantonales et fédérales
Récréations	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants ne doivent pas partager de boisson ou de nourriture. • Les parents fournissent le goûter personnel.
Repas	<ul style="list-style-type: none"> • Les repas des externes se font dans les lieux habituels. Les groupes d’enfants sont répartis au mieux pour laisser suffisamment d’espace entre eux. • Les enfants et les collaboratrices-teurs se lavent les mains avant et après les repas • Un seul collaborateur sert les enfants pour le repas • Des petits groupes sont privilégiés à table • Les collaboratrices-teurs ne mangent pas avec les enfants et en leur présence. • La désinfection se fait par le personnel accompagnant. • Rappel des mesures d’hygiène : cf. check liste mesures sanitaires repas
Réunions de parents-réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions de parents et réseaux non essentielles sont reportés en février. Pour les autres, l’autorisation est demandée au responsable (max. 10 personnes) • Les visio-conférences sont à privilégier. • Le port du masque est obligatoire durant toute la séance. Les gestes barrières sont à appliquer strictement dès l’entrée dans le bâtiment. La salle est régulièrement aérée. • Les apéritifs au sein de l’école sont interdits.
Réunions - Synthèses	<ul style="list-style-type: none"> • Le port du masque et l’aération régulière des locaux sont à respecter lors des réunions professionnelles. Ces dernières sont reportées au mois de février.
Thérapies	<ul style="list-style-type: none"> • Les thérapies individuelles et collectives ont lieu selon modalités sanitaires en cours
Soins	<p>Les mesures sanitaires habituelles sont scrupuleusement respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les collaboratrices-teurs se lavent soigneusement les mains avant tout contact physique (par exemple moucher) et entre les soins apportés à chaque enfant. • Des serviettes jetables, à usage unique, sont utilisées pour se sécher les mains • Du désinfectant est disponible pour les collaboratrices-teurs • Les serviettes en papier, les langes et les mouchoirs en papier sont jetés dans des poubelles fermées • Lors du changement de langes, porter des gants jetables et les jeter dans les poubelles fermées
Camp – diverses sorties	<ul style="list-style-type: none"> • Seul les sorties d’un jour peuvent être organisées.

Transitions et transports	
Arrivée et départ	<p><u>Ecole :</u> Pour les enfants externes transportés par des bus ou par leurs parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents et les chauffeurs suivent les indications du lieu de dépose selon la signalétique (travaux dans l’institution), les parents portent le masque. Le personnel réceptionne sur le lieu de dépose. • Les chauffeurs et parents n’entrent pas dans les bâtiments. • A la fin des cours, le personnel accompagne les élèves à l’extérieur sur le lieu de dépose.

	<p><u>Internat</u> :</p> <p>Les enfants sont amenés et récupérés par les parents à des heures convenues avec l'équipe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents attendent à l'extérieur du bâtiment.
Transports des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Les transports sont organisés avec les mesures de désinfection nécessaires : Le chauffeur porte le masque. • Les transporteurs s'assurent de l'hygiène des véhicules après chaque course selon les recommandations de l'Office fédéral des transports • Les entreprises privées assurent elles-mêmes le respect des consignes de la Confédération • Pour les élèves pour qui ceci est possible, le port du masque est recommandé.
Transports Co-voiturage	<ul style="list-style-type: none"> • Par mesure de précaution, lors des déplacements qui réunissent plusieurs collaborateurs-trices, y compris dans un véhicule privé, le port du masque est obligatoire.

Personne malade / personne vulnérable	
Enfants malades	<p>La stratégie consiste à détecter les cas symptomatiques. En cas de doute, les auto-tests sont encouragés. Si un enfant présente des symptômes ou que l'autotest est positif, il reste à la maison et contacte le médecin traitant ou se rend dans un centre de dépistage pour se faire tester.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents de l'élèves contactent l'école. <p>Tout élève testé positif sera contacté par l'unité cantonale des maladies transmissibles et doit rester en isolement selon les prescriptions en vigueur et 48 heures après la disparition des symptômes.</p> <p>Si un élève développe des symptômes à l'école, il rentre à la maison. Avec l'accord des parents un test PCR salivaire non-invasif peut être réalisé à la Castalie. Les résultats seront communiqués à la famille par le service infirmier. Les parents peuvent également choisir de faire tester leur enfant par leur médecin ou dans un centre de dépistage.</p> <p>Si un membre du personnel développe des symptômes, il quitte le travail et va se faire dépister. Il reste en isolement jusqu'à résultat du test.</p>
<p>Personne vulnérable</p> <p>Pour rappel, la liste des personnes vulnérable au sens de la nouvelle ordonnance 3 COVID peut être consultée sur le site de l'OFSP-personnes vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La situation des élèves vulnérables est traitée par le médecin traitant de l'enfant. • Le personnel vulnérable est encouragé à se faire vacciner sauf avis médical contraire. La personne informe la direction de sa situation et transmettra un certificat médical. Elle appliquera toutes les mesures de protection mises en place par l'employeur pour assumer ses obligations professionnelles et pourra bénéficier de masques de protection FFP2 (Filtering Face Piece)

Particularités des mesures d'hébergement	
Visites et rentrées à domicile	<ul style="list-style-type: none">• Les visites sont possibles (selon la procédure interne en lien avec le concept de protection général) en respectant les règles de la Confédération en matière de distance et d'hygiène• L'internat partiel est possible. Les rentrées et retours se font selon le planning fixé au préalable entre le groupe et les familles. Les échanges se font à l'extérieur des bâtiments. Les parents appellent le lieu d'hébergement et l'éducateur réceptionne l'enfant à ce moment dehors.

Informations
<p>Les enseignants et éducateurs instruiront les élèves sur les gestes barrières et les comportements à adopter dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Ils veilleront à leur respect.</p> <p>Le site https://ofsp-coronavirus.ch/telechargements/ propose des documents et plusieurs animations à même d'expliquer les règles d'hygiène à respecter. Pour les élèves, on insistera sur « Se laver les mains » et « Eternuer et tousser ».</p> <p>Rappel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Service de l'enseignement compte à nouveau sur le sens de la responsabilité de l'ensemble des acteurs de l'école.• à titre informatif, les dernières FAQ du département donnent des indications pratiques de mise en œuvre de ce plan de protection.

Ce concept de protection est soumis au concept de [protection générale](#) de l'Institution

Concept de protection validé le **20 janvier 2022**
Direction